

COMMUNE DE VILLENEUVE LES SABLONS

CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 JUILLET 2022 à 19h

COMPTE RENDU

Etaient présents :

Christian NEVEU, Laurent BILLARD, Lydia OEUVRARD, Philippe BOURGEOIS, Danielle PUISSANT, Ingrid BERBION, Pierre AUDOUIT, Isabelle LENERAND, Joël GUILLERAY, Sylvie LEFEBVRE, Rebecca BODNAR, Corinne ANDRÉ-BAUCHET.

Etaient absents :

Jean-Julien PETIT (donne pouvoir à M NEVEU), Patrick AFCHAIN (donne pouvoir à MME ANDRÉ-BAUCHET), Carole VULCAIN.

Laurent BILLARD a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour l'approbation des subventions aux associations pour l'année 2022. Les conseillers acceptent à l'unanimité d'inscrire ce point à cette séance.

QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Compte rendu de la séance du Conseil Municipal 30 mars 2022

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 30 mars 2022. En l'absence de question ou de remarque, Monsieur le Maire procède au vote. Le compte rendu du Conseil Municipal du 30 mars 2022 est approuvé à 13 voix Pour et 1 abstention (Mme ANDRE-BAUCHET).

2. Eclairage public Rue d'Amblainville :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'étude de l'éclairage public en aérien rue d'Amblainville est finalisée.

Le coût total prévisionnel des travaux s'élève à 11 068,03€TTC. En faisant appel au fond de concours, la commune bénéficie de 7 470,92€HT de subvention. Le reste à charge serait alors de 1175,98€HT. A cela s'ajoute 691,75€TTC de frais de gestion.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité :

- La proposition financière du SE60
- Demande au SE60 de programmer et de réaliser ces travaux.
- Autorise la Maire à signer tout document sur ce projet.

3. Enfouissement des réseaux Grande Rue :

Monsieur le Maire informe que le Conseil Départemental souhaite refaire le tapis de la Grande Rue en 2023. Préalablement à ces travaux, Monsieur le Maire propose de finaliser l'enfouissement des réseaux de cette rue.

Le coût total prévisionnel des travaux s'élève à 163 368,03€TTC. En faisant appel au fond de concours, la commune bénéficie de 63 440,07€HT de subvention du SE60 et déposera une demande de subvention de 46 833,35€HT à la Communauté de communes des Sablons. Le reste à charge serait alors de 27 568,36€HT. A cela s'ajoute 10 210,50€TTC de frais de gestion.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité :

- La proposition financière du SE60
- Demande au SE60 de programmer et de réaliser ces travaux.
- Autorise la Maire à signer tout document sur ce projet.
- Autorise le Maire à déposer une demande de subvention à la CCS.

Pour information, une communication sera envoyée aux riverains de cette rue pour les informer sur les modalités de la mise en séparatif des eaux usées et de pluie ainsi que les branchements au réseau Gaz de France.

4. Adhésion EPCI au SE60 :

La Communauté de Communes Vexin-Thelle, par délibération en date du 8 décembre 2021, a sollicité son adhésion au SE60. En tant que membre du SE60, notre commune doit délibérer pour acter cette adhésion.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'adhésion de la CC Vexin-Thelle au SE60.

5. DM n°1 – Virement de crédit en investissement.

Monsieur le Maire propose de retirer ce point à l'ordre du jour. Les membres du Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

6. Convention de groupement de commande marché d'entretien de voiries CCS :

Monsieur le Maire propose comme chaque année de signer cette convention qui permet de bénéficier des tarifs négociés concernant les prix de fourniture et mise en œuvre d'enrobés, de bordures, de caniveaux, de signalisation verticale et horizontale, d'équipements de sécurité...

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer cette convention.

7. Choix de publication des actes de la collectivité :

Monsieur le Maire informe que les communes de moins de 3500 habitants doivent afficher leurs actes de façon numérique. Il est proposé de créer une page spécifique sur le site internet de la commune pour cela.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve cette proposition.

8. Subvention aux associations :

La commission Association qui s'est tenue le 23 juin 2022, propose aux membres du Conseil Municipal les montants de subvention suivants :

Dépenses	2022
Subventions aux associations	proposition
Anciens Combattants	450
APE	500
Association de Jumelage	600
Partage, loisirs et Culture	200
Club du temps libre/ Fleurs des champs	600
Karaté	300
Petites Aiguilles de Villeneuve	200
Foot La Drenne VLS	600
In Youy Band	0
TCVLS	0
VLS Fit danse	0
DARE L'ART	200

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à 13 voix Pour et un Contre (Mme ANDRE-BAUCHET) les montants de subvention aux associations.

9. Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une éventuelle ouverture de classe est possible à la rentrée scolaire 2022. Pour cela, les travaux de rénovation (isolation, dalle de plafond, luminaire LED, peinture) vont être lancés pendant les vacances. Suivant les effectifs fournis par les enseignants et avec une ouverture de classe à la rentrée, il y aurait 3 classes qui accueilleraient des élèves de maternelle. La classe en rénovation est prédestinée à recevoir des élèves de maternelle puisque la salle de motricité (juste en face de cette classe par le préau), la cour de récréation des maternelles et les deux autres classes de maternelle font partie du même bloc de bâtiments. Pour rappel, une ouverture de classe (ou une fermeture) est de la responsabilité du corps enseignant (Education nationale).
- Monsieur le Maire précise que deux postes d'agents communaux sont toujours inscrits budgétairement pour des fonctions en lien avec les écoles. Actuellement un agent est à temps partiel à son initiative pour raison de santé. Son retour à temps plein est escompté à la rentrée.
- Monsieur le Maire informe que la classe numérique sera disponible en septembre à l'équipe enseignante.
- Madame BERBION remercie vivement toutes les personnes qui ont œuvrés pour que les feux de la Saint-Jean soient une réussite.
- Madame OEUVRARD fait lecture du rapport d'activité de la bibliothèque municipale pour l'année 2021. Elle remercie les bénévoles et notamment sa responsable Mme BILLEY pour leur investissement.

- Madame ANDRE-BAUCHET demande une réparation du ralentisseur face de chez elle qui montre un décèlement.
- Monsieur le Maire s'occupe de la réparation avec une entreprise.

L'ordre du jour étant épuisé et sans autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 20h00.

A Villeneuve les Sablons, le



Le Maire,

C. NEVEU